

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	

Date de convocation 19 septembre 2018
--

Date d'affichage 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Chantal MARCELLI, Bernadette MILLOT, Siva MOURougANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, William SMITH, Didier SOISSON, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Colette PERNET.

Représentés : Sophie MARTIN par Denis FENAT.

Madame Sandrine ANTUNES a été nommée secrétaire

Objet : **RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE DE L'ANNEE 2017**

N° de délibération : **2018_09_28_19**

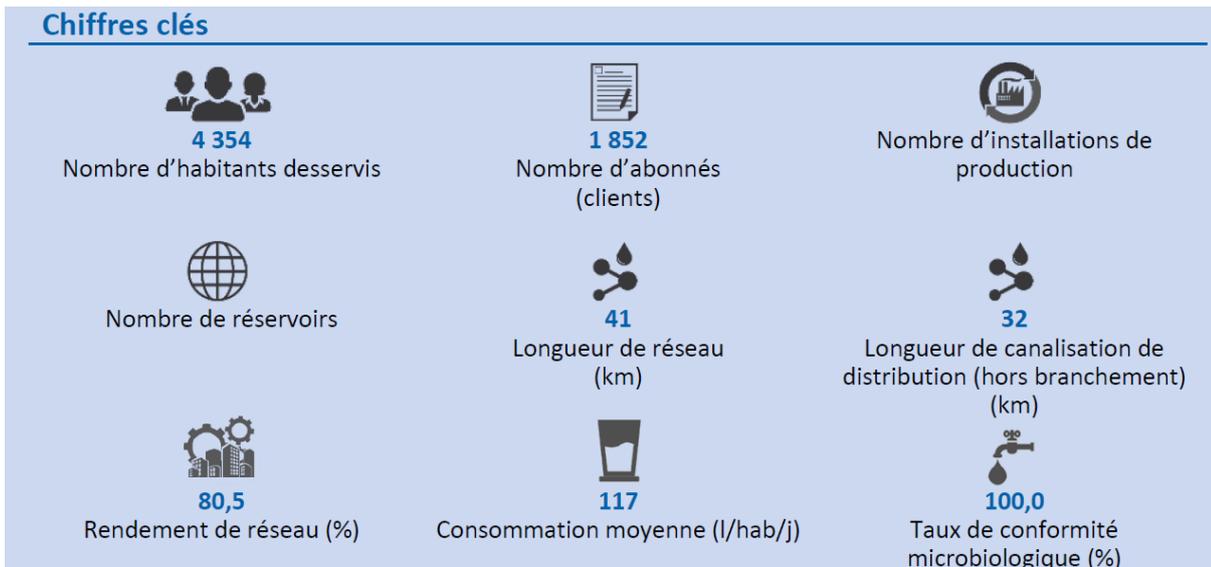
Rapporteur : **M. BIAUX**

M. le Maire expose que le service de distribution de l'eau est géré en affermage par Véolia, par son agence située 4 avenue des Escarnotières à Châlons-en-Champagne, depuis le 1^{er} juillet 2012 et arrivera à échéance le 30 juin 2024. Le délégataire doit fournir chaque année à la collectivité délégante un rapport d'activité.

Ces dernières années, de nombreuses évolutions législatives impactent les services d'eau potable :

- La loi Notre qui prévoit le transfert de la compétence eau potable aux EPCI avant 2020 ;
- L'obligation d'Open data, c'est-à-dire l'ouverture des données d'exploitation ;
- L'impact de la loi Brottes qui supprime le recours aux coupures d'eau en cas d'impayés ;
- La suppression des tarifs verts conformément à la loi sur la transition énergétique.
- Arrêté du 28 avril 2016 : prix au litre sur les factures d'eau
- Décret date de transmission du RPQS repoussé au 30/09 de l'année n+1
- Entrée en vigueur du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) le 25 mai 2018 qui a pour objet d'harmoniser au niveau européen, les règles en matière de protection des données personnelles. Il s'impose à tout organisme, privé ou public, qui traite des données sur des personnes physiques résidant sur le territoire de l'Union Européenne.

1. Chiffres clés



2. Evolution du volume d'eau facturé et du nombre d'abonnés

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	1 790	1 806	1 845	1 855	1 852	-0,2%
domestiques ou assimilés	1 788	1 804	1 842	1 852	1 850	-0,1%
autres que domestiques	2	2	3	3	2	-33,3%

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	214 766	203 274	170 922	190 181	196 873	3,5%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	214 766	203 274	170 922	190 181	196 873	3,5%
domestique ou assimilé	202 288	190 169	154 153	179 669	186 866	4,0%
autres que domestiques	12 478	13 105	16 769	10 512	10 007	-4,8%

3. Qualité de l'eau

Des prélèvements et contrôles prévus par le code de la santé publique ont été effectués : L'Agence Régionale de Santé (55 analyses de paramètres bactériologiques et 175 analyses physico-chimiques) et Véolia (48 analyses de paramètres bactériologiques et 151 analyses physico-chimiques).

- Micro-biologie : 100 % des résultats sont conformes aux valeurs réglementaires ;
- Physico-chimie: 92.31 % des résultats sont conformes aux valeurs réglementaires.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	55	42	6
Physico-chimique	175	133	18

Les relevés font notamment apparaître :

- des taux de nitrates maximum de 23,90 mg/litre (limite admise : 50 mg/litre).
- un taux de pesticides stable et conforme.

Le pourcentage de conformité bactériologique de 100 % sur les analyses officielles cette année démontre la bonne qualité sanitaire de l'eau en provenance du réseau de la ville de Châlons en Champagne.

Une non-conformité a été constatée en paramètre physico-chimique sur un prélèvement réalisé à la crèche le 6/03/2017 par l'ARS, les: paramètres Fer avec un dépassement de la référence de qualité fixée à 200 µg/l et du paramètre plomb avec un dépassement de la limite de qualité fixée à 10 µg/l ; après enquête le prélèvement avait été réalisé sur un robinet mitigeur non représentatif de la qualité d'eau du réseau, les mesure réalisées au niveau du compteur non pas confirmé ces dépassements.

4. Rendement 2017

Le rendement du réseau en 2017 se situe à un **très bon niveau de 80,5 %, en hausse de 2.9% par rapport à 2016/.**

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	82,7 %	85,9 %	81,1 %	78,2 %	80,5 %	2,9%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	172 785	194 728	181 331	194 399	208 942	7,5%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	209 059	226 583	223 713	248 715	259 480	4,3%

5. Travaux réalisés

Principales interventions du délégataire :

Les compteurs :

Pour mémoire, le contrat a été renouvelé en 2012 et a pris effet au 01/07/2012 pour une durée de 12 ans. Le remplacement des compteurs par des compteurs radio-relevés a débuté fin 2013 pour s'achever en 2014 (95 % des compteurs télérelevés ont été posés à fin 2014). Les compteurs restants sont traités au cas par cas.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre de compteurs	1 818	1 846	1 875	1 895	1 888	-0,4%
Nombre de compteurs remplacés	219	1 424	171	453	5	-98,9%
Taux de compteurs remplacés	12,1	77,1	9,1	23,9	0,3	-98,7%

Les branchements :

N°	Adresse	COMMUNE	Nature ancien brt	Commentaire
20	Rue du Général Leclerc	FAGNIERES	PLOMB	Fond contractuel

Lieu ou ouvrage	Commune	Description
Rue du Commerce	FAGNIERES	Déplacement poteau incendie
Rue du Commerce	FAGNIERES	Déplacement poteau incendie
Rue du 355e RI	FAGNIERES	Réparation poteau incendie
Rue Arago	FAGNIERES	Renouvellement de poteau incendie

Les travaux neufs :

Rue	Ville	Nature
13 Rue de Rome	FAGNIERES	Pose compteur

6. Tarifs au 01/01/2018 T.T.C

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. Elle représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de FAGNIERES (redevances comprises, mais hors assainissement), l'évolution du prix du service de l'eau par m3 pour 120 m3, au tarif en vigueur au 1er janvier, est la suivante :

Facture type pour consommation annuelle de 120 m3, avec compteur de 15 mm de diamètre.

FAGNIERES Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2018	Montant Au 01/01/2017	Montant Au 01/01/2018	N/N-1
Part délégataire			190,64	193,40	1,45%
Abonnement			30,52	30,48	-0,13%
Consommation	120	1,3577	160,12	162,92	1,75%
Part communale			34,76	34,76	0,00%
Consommation	120	0,2897	34,76	34,76	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,1132	13,58	13,58	0,00%
Organismes publics			45,60	45,60	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	45,60	0,00%
Total € HT			284,58	287,34	0,97%
TVA			15,65	15,80	0,96%
Total TTC			300,23	303,14	0,97%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,50	2,53	1,20%

Au 1er janvier 2018, la part Délégataire (Veolia) augmente légèrement. La part communale et les redevances sont fixes. Au final, le prix pour le consommateur varie légèrement à la hausse (1,2 %).

7. Impayés et foyers en difficultés

Le taux d'impayés est de 1.07 %. Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année 2017 sur les factures émises au titre de l'année précédente.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'impayés	0,08 %	0,11 %	0,82 %	0,86 %	1,07 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)				10 610	5 134
Montant facturé N - 1 en € TTC				1 227 249	478 342

En 2017, le montant des abandons de créance s'élevait à 394 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	0	3	1	3	3
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	0,00	543,00	377,00	89,00	394,00
Volume vendu selon le décret (m3)	214 766	203 274	170 922	190 181	196 873

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	10	6	22	28	41
Nombre de dossiers de dégrèvements acceptés				4	4

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont désormais interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

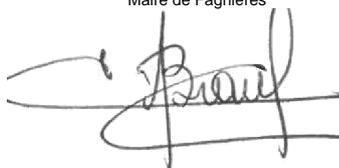
OUI l'exposé qui précède,

PREND acte du rapport 2017 du délégataire du service public de l'eau potable.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières



ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 03/10/2018 à 11:28:21
Référence : dc5b8663441591cacc78f73a279c19c9dabc2f5